

Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité

RNCP37446 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255n, 255r, 255s
Formacode(s)	24066, 22211
Code(s) ROME	I1304, H2602, H1504, F1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/05/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

59 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 52 à former et organiser l'évaluation et 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ABONDANCE FORMATION	81946596400057	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800244	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800251	Former
A.F.P.I.PROVENCE	34408659000041	Former et organiser l'évaluation
AFPMA APPRENTISSAGE	77931004400028	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 59 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37446-technicien-d-equipement-et-d-exploitation-en-electricite/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien d'équipement et d'exploitation en électricité réalise des opérations d'équipement, de vérification, de mise en service, de contrôles qualité, de maintenance et de modification d'installation électrique principalement dans des bâtiments tertiaires et industriels. Sensible aux évolutions croissantes de la technicité dans l'emploi et aux exigences toujours plus fortes des clients, le technicien effectue des travaux courants, variés et diversifiés. Il maîtrise la résolution de problème et est responsable du travail fourni.

ACTIVITÉS VISÉES

L'emploi de technicien vise plus spécifiquement les équipements à haute technicité, la distribution d'énergie dans les bâtiments, le contrôle, la gestion et la maîtrise d'énergie et le traitement, l'échange et le stockage de données entre les matériels communicants ou connectés pour un bâtiment durable, plus efficace et intelligent.

Le technicien intervient sur des chantiers de construction, de rénovation, d'extension, de mise à niveau ou de maintenance de bâtiments ou d'équipements neufs ou existants. Sous couvert de sa hiérarchie, il intervient seul ou en équipe pour l'activité d'installation et en totale autonomie lors des opérations de mise en service d'une installation électrique.

Pour les activités liées à l'exploitation et la maintenance d'une installation électrique, sous couvert de sa hiérarchie, il est en relation étroite avec l'exploitant. En fonction des éléments nécessaires et transmis, il est responsable de la préparation et de l'organisation de ses activités. Pour tous les chantiers d'optimisation d'une installation électrique existante qui ne font pas l'objet d'une étude de projet ou d'exécution, le technicien d'équipement en électricité détermine les matériels électriques nécessaires et conformes à la demande.

En fonction des tâches qui lui sont confiées, il collabore en interne avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise, du chargé d'affaires au conducteur ou responsable de travaux en passant par le bureau d'étude de l'entreprise s'il existe. A l'externe, il peut être en relation avec la maîtrise d'ouvrage ou son représentant, la maîtrise d'œuvre mandatée, le chargé d'exploitation et les partenaires professionnels tels que les industriels équipementiers et fournisseurs, en direct ou à distance.

Le technicien se déplace en fonction des chantiers. Il travaille avec des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais ou des contraintes d'exploitation peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Pour les travaux d'installation, de maintenance, de mise en service et les interventions, le professionnel peut être exposé à un risque électrique. Il doit être en possession d'une habilitation délivrée par son employeur dans les limites des attributions qui lui sont confiées, et spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Pour cela, il sera habilité B1V, B2V, BR, BC, H0V et B2VEssai ou BE Essai ou BE Mesurage ou BE Vérification.

A compter du 1er avril 2025 les référentiels d'activité et de compétences du titre professionnel voient les connaissances relatives à la rénovation énergétique précisées ou reformulées. Ces reformulations ne donnent pas lieu à la création de nouvelles activités ou compétences.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Procéder à l'équipement d'une installation électrique

Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements en courants forts

Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements en courants faibles

Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique

Equiper un système de contrôle-commande industriel

2. Procéder aux autocontrôles, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique

Procéder aux autocontrôles et à la maintenance d'une installation électrique basse tension

Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation

Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment

Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel

3. Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel

Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel

Blocs de compétences

RNCP37446BC01 — Procéder à l'équipement d'une installation électrique

LISTE DE COMPÉTENCES

Equiper un bâtiment de ses réseaux d'énergie et de ses équipements en courants forts
Equiper un bâtiment de ses réseaux de communication et de ses équipements en courants faibles
Equiper un bâtiment de solutions en matière d'efficacité énergétique
Equiper un système de contrôle-commande industriel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 05 h 15 min

À partir du dossier technique d'exécution et des consignes fournis, le candidat prépare les matériels électriques nécessaires à la modification ou la mise à niveau de l'installation électrique puis réalise l'installation électrique.

Entretien technique : 00 h 45 min

Le jury mène un questionnaire oral à partir du dossier technique d'exécution d'un local ou d'un bâtiment tertiaire, de normes ou de guides techniques remis au candidat.

Questionnaire professionnel : 01 h 00 min

Le questionnaire professionnel permet de compléter la mise en situation professionnelle et l'entretien technique, associés aux compétences citées.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07 h 00 min

RNCP37446BC02 — Procéder aux autocontrôles, à la mise en service, aux contrôles qualité et à la maintenance d'une installation électrique

LISTE DE COMPÉTENCES

Procéder aux autocontrôles et à la maintenance d'une installation électrique basse tension
Procéder à l'analyse qualité d'un réseau de distribution électrique basse tension lors d'un bilan énergétique ou de maintenance de l'installation
Procéder à la mise en service et à la maintenance des équipements et des matériels électriques communicants ou connectés dans un bâtiment
Procéder à la mise en service et à la maintenance d'un système de contrôle-commande industriel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 00 min

L'épreuve se déroule en quatre phases :

Phase 1, durée 02 h 30 min : Sur une installation électrique, le candidat réalise les autocontrôles (hors mesurages dans le cadre des essais) et le paramétrage de matériels électriques.

Phase 2, durée 00 h 30 min : Cette phase consiste à réaliser la partie mesure des essais ainsi que le paramétrage et les essais fonctionnels d'un équipement communicant ou connecté.

Phase 3, durée 00 h 30 min : Cette consiste à réaliser des mesures de contrôle qualité d'un réseau de distribution d'énergie.

Phase 4, durée 00 h 30 min : Cette phase consiste à réaliser une opération de maintenance sur une installation électrique existante et en exploitation

Questionnaire professionnel : 01 h 00 min

Le questionnaire professionnel permet de compléter la mise en situation professionnelle associée aux compétences citées.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 00 min

RNCP37446BC03 — Déterminer les matériels électriques lors de modification ou d'optimisation d'une installation électrique

LISTE DE COMPÉTENCES

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un immeuble collectif d'habitation

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'une installation électrique d'un local professionnel

Déterminer les matériels électriques lors de la mise à niveau d'une installation électrique d'un bâtiment en matière d'efficacité énergétique

Déterminer les matériels électriques lors de modification ou de mise à niveau d'un système de contrôle-commande industriel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 00 min

À partir du cahier des charges, des données fabricants et des consignes fournis, déterminer les matériels électriques nécessaires à la modification ou la mise à niveau d'une installation électrique.

Entretien technique : 00 h 45 min

L'entretien technique consiste compte oralement et expliciter la méthode employée et les choix effectués lors de la mise en situation professionnelle.

Questionnaire professionnel : 00 h 45 min

Le questionnaire professionnel permet de compléter la mise en situation professionnelle et l'entretien technique, associés aux compétences citées.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 30 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises d'installation électrique (majors, PME, artisanales)

Agences de travail temporaire

Services travaux neufs de sites industriels tels que les usines, les unités de production

Entreprises et les services de maintenance des bâtiments tertiaires et industriels

Entreprises de construction et d'installation de machine industrielle

Entreprises d'installation ou d'exploitation de systèmes EnR (photovoltaïque, hydrogène, etc.)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien en électricité

Technicien de maintenance

Technicien d'installation d'équipements industriels et tertiaires

Technicien contrôleur d'installation électrique

Technicien électrotechnicien en installation d'exploitation

Technicien d'essais en électricité

Technicien de diagnostic en électricité

Technicien de mise au point en électricité

Technicien de maintenance ou d'exploitation photovoltaïque

Contrôleur technique en électricité

Electromécanicien d'équipements industriels

Electromécanicien d'équipements d'exploitation

Electricien / Electrotechnicien

Electricien bâtiment

Electricien industriel

Electromécanicien/électricien

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Risques électriques : L'ensemble des opérations décrites dans cet emploi sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur, section 4, articles R. 4544-9 et R. 4544-10.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 288 €

Familles professionnelles (FAP)	B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique · tension 5/5 (Très élevée) C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire · tension 5/5 (Très élevée) H0X90 — Techniciens du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée) H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 869
Jugés difficiles à recruter	61 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X32 — Ouvriers en électricité du bâtiment B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP C0X30 — Ouvriers de l'électricité et de l'électronique C2X70 — Techniciens, agents de maîtrise et assimilés en électricité et en électronique G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire H0X90 — Techniciens du contrôle qualité H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 700 €
Selon la branche	6 000 € – 7 975 €
Prise en charge	Branches concernées
7 700 €	Valeur par défaut · 209 branches

7 975 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 800 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 510 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 08/05/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	180	1	83 %	40 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP30623

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP30623

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37446/>

Où se former

Formations référencées	17
Organismes	12
Régions couvertes	7
Prix indicatif	2 568 € – 20 000 €
Durée	420 – 1124 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	23
Organismes gestionnaires (CFA)	18
Organismes formateurs	20
Régions couvertes	10
Départements couverts	19
Organismes certifiés Qualiopi	20
Sessions	de 01/2025 à 07/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la

branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	15
Parcours menés à terme	12
Taux d'achèvement	80 %
Période	11/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	19
Montant total engagé	123 557 €
Coût moyen par dossier	6 503 €
Durée moyenne	537 h
Période	09/2023 – 08/2026
France compétences	44 %
France Travail	38 %
Reste à charge titulaire	13 %
Entreprise	5 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.